

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 novembre 2018

Délibération B8

Prestations de maintenance, de service support et de prestations associées nécessaires aux applications libres métiers de la société LIBRICIEL SCOP pour les services du Département de l'Indre et du SDIS de l'Indre: constitution d'un groupement de commandes; marché négocié sans publicité ni mise en concurrence.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

VU le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre le Département et le SDIS 36 pour la passation d'un futur marché de prestations de maintenance, de service support et de prestations associées nécessaires aux applications libres métiers.

DECIDE

Article 1 : la constitution d'un groupement de commandes entre le Département et le SDIS 36 pour le marché de prestations de maintenance, de service support et de prestations associées nécessaires aux applications libres métiers est approuvée.

Article 2 : la convention constitutive de groupement de commandes, entre le Département et le SDIS 36, pour la passation de ce marché est approuvée et monsieur le président ou son représentant est autorisé à la signer.

Article 3 : La passation du marché se fera dans le cadre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence (article 30-I-3° c du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics), à ce titre sont approuvées les pièces du marché qui vont faire l'objet de la négociation. Le Département de l'Indre, coordonnateur, est autorisé à négocier au nom et pour le compte du SDIS.


Serge DESCOUT